

# MODIFICATIONS REGLEMENTATION

## CLUBS SPORTIFS

### ANNEXE 5

LA RENCONTRE *page 1*

**Article 1 : Contenu des rencontres**

*Supprimer le total des points après chaque tour.(Bonus)*

**10.3 Tâches préparatoires** *page 14 (Délégué)*

*f) il reçoit toutes les licences remises par les managers, il en vérifie la validité et interdit la participation des joueurs non en règle.*

**11.3 Tâches pendant le match** *page 16 (Arbitre)*

*a) article supprimé (reporté ci-dessus)*

*b,c,d,e,f,g,h deviennent a,b,c,d,e,f,g.*

**15.1 Conditions à remplir** *page 19 (Gestion)*

Pour la saison *2010/2011*

**15.3 – Classement** *page 20*

Le classement à l'intérieur des poules ou des groupes s'effectue de la façon suivante :

- *Victoire 3 points*
- *Nul 2 points*
- *Défaite 0 ou 1 point selon bonus défensif*

***Bonus défensif.***

*Sera appliqué pour toutes les épreuves disputées au cours d'une rencontre.*

*Principe :*

*Toute victoire obtenue avec plus de 4 points d'écart donnera 3 points au gagnant et 0 au perdant.*

*Match nul = 2 points.*

*Toute victoire avec 4 points d'écart ou moins donnera 3 points au gagnant et 1 point au perdant.*

### **16.a 3 – Déroulement (Elite 1) page 26**

A l'issue de ces phases

*L'équipe classée 1<sup>ère</sup> est qualifiée pour la finale des clubs, également tête de série pour la Coupe d'Europe.*

*Les équipes terminant aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places disputent une ½ finale sèche sur le terrain de l'équipe classée 2<sup>ème</sup>.*

*Le vainqueur disputera la finale.*

*Ces 2 équipes seront également qualifiées pour la Coupe d'Europe.*

### **16 a 4 – Descentes page 26**

*Si une équipe abandonne elle sera remplacée par le meilleur descendant. Toutefois le même club ne peut prétendre être repêché plusieurs années de suite.*

*En cas de problème la FFSB se réserve le droit de trancher.*

### **16.b 3 – Déroulement (Elite 2) page 27**

A l'issue de ces phases :

*L'équipe classée 1<sup>ère</sup> est qualifiée pour la finale.*

*Les équipes terminant aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> places disputent une ½ finale sèche sur le terrain de l'équipe classée 2<sup>ème</sup>. Le vainqueur disputera la finale.*

*Ces 2 équipes accèdent en Elite 1.*

### **16.b 4 Descentes page 27**

Les 2 équipes classées aux dernières places descendent en National 1.

*. Tout club refusant la montée est soumis à la règle de l'abandon*

*En cas de défection il est fait appel :*

- Au meilleur perdant des ½ finales de National 1 (total général des points faits).*
- Au meilleur descendant d'Elite 2, puis à l'autre ½ finaliste et ainsi de suite.*

*Toutefois le même club ne peut prétendre être repêché plusieurs années de suite.*

*En cas de problème la FFSB se réserve le droit de trancher.*

#### **17.4 Descentes – Montées (National 1) page 28**

d) .....total général des points faits

*Au meilleur 6<sup>ème</sup> de poule de National 1.*

#### **20.1 – Organisation des championnats régionaux (National 4) page 31**

##### **a) Engagement**

Après le 1<sup>er</sup> alinéa :

*Toutefois qu'une AS ou ESB engage 2 équipes une liste nominative des joueurs constituant chaque équipe sera déposée auprès du responsable du championnat. Un joueur ne pourra participer qu'avec son équipe.*

#### **FEMININES ELITE page 34**

##### **21.1 Composition**

*Le championnat National élite regroupe 8 clubs.*

##### **21.2 Planning des rencontres**

Après le 1<sup>er</sup> alinéa

*Le planning est établi par la gestion des championnats des clubs.*

##### **21.3 Déroulement**

*- Rencontres par matchs aller selon le calendrier établi par la FFSB.*

*- A l'issue des 7 journées les équipes classées de 1 à 4 constituent une nouvelle poule et se rencontrent en matchs aller/retour selon le calendrier établi. (Compteurs à zéro)*

*- A l'issue de cette 2<sup>ème</sup> phase les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées pour la finale.*

*Les équipes classées de 5 à 8 constituent une autre poule et se rencontrent par matchs aller/retour selon le calendrier établi. (Compteurs à zéro)*

#### **21.4 Descentes – Montées**

*A l'issue de cette 2<sup>ème</sup> phase les équipes classées aux 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> places redescendent en National Féminin 1.*

*Les 2 équipes finalistes de National Féminin 1 accèdent en National Elite.*

#### **22.4 Descentes – Montées National féminin 1 page 35**

*Les équipes terminant aux 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> places redescendent en National Féminin 2.*

*Les 2 équipes finalistes accèdent en National Féminin Elite.*

#### **23.1 Organisation National féminin 2 page 36**

*a) Après la 1<sup>ère</sup> ligne*

*Toutefois qu'une AS ou ESB engage 2 équipes une liste nominative des joueuses constituant chaque équipe sera déposée auprès du responsable général de la gestion des clubs. Une joueuse ne pourra participer qu'avec son équipe.*

## **Secteur Traditionnel : Modifications du RS validées au CD de juillet 2010**

### Point 1

#### **ARTICLE 9 – PREMIERE DIVISION**

##### **1. Constitution des équipes**

Les **12** premières équipes conformes du classement **général spécifique 1D Quadrettes (prise en compte des 12 meilleurs résultats)** à la fin de la saison, se verront attribuer, des licences 1<sup>ère</sup> Division.

**Les 4 premières équipes du classement général spécifique 2D Quadrettes (prise en compte des 12 meilleurs résultats) à la fin de la saison montent en 1<sup>ère</sup> division, elles seront positionnées en 13, 14, 15 et 16<sup>ème</sup> places dans le nouveau classement des équipes 1D.**

***En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes admises en 1ère division, la ou les équipes appelées à la ou les remplacer seront, dans l'ordre, les mieux placées au classement général 1ère et 2ème (prise en compte des 12 meilleurs résultats).***

Pour le 20 août, la FFSB **validera** la classification **de ces** 16 équipes constituées.

##### **3. Montée/Descente**

Les 4 dernières équipes du classement **général spécifique 1D Quadrettes (prise en compte des 12 meilleurs résultats)** à la fin de la saison descendent en 2<sup>ème</sup> division

### Point 2

#### **Chapitre II – LES DIVISIONS**

#### **ARTICLE 10 - DEUXIEME DIVISION**

....

##### **2. Procédure pour déterminer le nombre de licences 2D dans un CBR/CS :**

....

**h** - Les joueurs 2D de + de 70 ans, pourront choisir la rétrogradation en 3ème division, mais sans possibilité de participation aux concours que la licence rouge interdit. Cette dérogation n'est valable qu'une seule fois pour un joueur. ***Par contre à partir de 75 ans, ces joueurs pourront choisir de jouer en 3D sans restriction.***

### Point 3

#### **DISPOSITIONS COMMUNES 1 D/2 D**

##### **1. Participation aux compétitions**

###### **En quadrette :**

Une équipe déclarée, pour participer à une compétition Nat en quadrette (CNQ, éliminatoires Q et CDF Q), devra déposer sa fiche d'inscription avec soit :

- a) 6 noms et 6 licences de cette équipe déclarée, pas de joker, 1 remplacement par partie,
- b) 5 noms et 5 licences de cette équipe déclarée, pas de joker, 1 remplacement par partie,
- c) 4 noms de cette équipe déclarée + un joker et les 5 licences, 1 remplacement par partie,
- d) 4 noms et 4 licences de cette équipe déclarée, pas de remplacement, sauf s'il survient un problème justifié en cours de compétition.
- e) 4 noms et 4 licences dont 3 de cette équipe déclarée + 1 joker, pas de remplacement, sauf s'il survient un problème justifié en cours de compétition.**

**Rappel : Une équipe constituée à 5 ou à 6 joueurs, ne peut pas se scinder en 2 pour participer à 2 compétitions le même w-e sous peine de sanction sportive et de non participation au championnat de France Q.**

### **En double :**

Une équipe déclarée ou identifiée, pour s'inscrire à une compétition Nat en double (CND, éliminatoires D et CDF D), devra déposer sa fiche d'inscription avec soit :

- a) 3 noms et 3 licences de cette équipe déclarée ou identifiée, pas de joker, 1 remplacement par partie,
- b) 2 noms de cette équipe déclarée ou identifiée + un joker et les 3 licences, 1 remplacement par partie,
- c) 2 noms et 2 licences de cette équipe déclarée ou identifiée, pas de remplacement, sauf s'il survient un problème justifié en cours de compétition
- d) 2 noms et 2 licences dont une de cette équipe déclarée + 1 joker, pas de remplacement, sauf s'il survient un problème justifié en cours de compétition.**

**Rappel : Une équipe constituée à 2 ou à 3 joueurs, ne peut pas se scinder en 2 pour participer à 2 compétitions le même w-e sous peine de sanction sportive et de non participation au championnat de France Q.**

## Point 4

### **Chapitre II – LES DIVISIONS**

#### **DISPOSITIONS COMMUNES 1 D/2 D**

#### **5. Déroulement du SUPER 16**

Compétitions sur 4 w-e, uniquement en quadrettes, réservées aux 16 équipes de 1ère division, c'est le classement initial qui est pris en compte pour la formation des poules de chaque w-e.

Pour la saison 2010-2011 les formations des Poules qui ont été tirées au sort sont les suivantes :

|               |                            |                          |                         |                          |
|---------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Super 16 N° 1 | : P1 = 1, 13, 6, 10        | P2 = 2, 14, 5, 9         | P3 = 3, 15, 8, 12       | P4 = 4, 16, 7, 11        |
| Super 16 N° 2 | : <b>P1 = 1, 15, 5, 11</b> | <b>P2 = 2, 16, 6, 12</b> | <b>P3 = 3, 13, 7, 9</b> | <b>P4 = 4, 14, 8, 10</b> |
| Super 16 N° 3 | : P1 = 1, 2, 3, 4          | P2 = 5, 6, 7, 8          | P3 = 9, 10, 11, 12      | P4 = 13, 14, 15, 16      |
| Super 16 N° 4 | : P1 = 1, 14, 7, 12        | P2 = 2, 13, 8, 11        | P3 = 3, 16, 5, 10       | P4 = 4, 15, 6, 9         |

## Point 5

### **Chapitre V - LES COMPETITIONS**

#### **B - RÈGLES GÉNÉRALES**

#### **ARTICLE 64 - TIRAGE AU SORT**

**Pour les concours Nationaux, suppression de la protection des équipes de 1<sup>ère</sup> Division et de 2<sup>ème</sup> Division les mieux classées.**

**Le tirage au sort devra respecter les règles décrites à l'article 64.**

## Point 6

#### **ARTICLE 68 - TENUE VESTIMENTAIRE**

#### **3. Pour les concours Propagande**

La tenue du haut du corps est exigée dès le départ de la compétition.

#### **4. Pour les concours Promotion**

**La tenue du haut du corps est laissée au choix des AS organisatrices.**

**L'organisateur qui exige la tenue dès le début de la compétition ou en cours de celle-ci doit clairement le mentionner sur les affiches, par voie de presse ou par tout autre moyen.**

## Point 7

### **Chapitre VI - LES FEMININES**

**Remplacer partout "division Nationale" par "2ème division Féminine"**

## Point 8

### **Annexe 3 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ADULTES QUADRETTES, TRIPLES, DOUBLES, SIMPLES, COMBINES, TIRS**

#### **d - CHAMPIONNAT DE FRANCE TRIPLE FEMININ**

Il se déroule dans le cadre des Championnats de France quadrettes.

• **32 équipes de 3 ou 4 joueuses en 2ème et 3ème divisions (une joueuse de 4ème division est admise par équipe).**

• **32 équipes de 2 ou 3 joueuses en 4ème division.**

- Qualification au plan régional ou CS au cours d'une épreuve éliminatoire spécifique.

- Formation des équipes (suivant les effectifs de l'année n -1) :

1. Plan départemental pour CBD de moins de 100 licences féminines, **(1)**
2. Plan ASB/ESB pour CBD de plus de 100 licences féminines. **(1)**

Toutefois, si l'ASB/ESB ne comporte pas suffisamment de joueuses, les Présidents des CS pourront valider des équipes composées avec des féminines issues d'ESB voisines.

**- Les F - 18 peuvent participer, même en formation homogène au championnat 2ème et 3ème divisions.**

**(1)** Pour les districts, le critère de 100 licences concerne chaque département à condition que la composition de l'équipe soit elle-même départementale.

## Point 9

### **C - CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DOUBLES**

#### **f - FÉMININES :**

Qualification de :

- 24 équipes lors des fédéraux pour chaque championnat (2ème division + 3ème division et 4ème division) :
  - Au plan régional pour le championnat 4ème.
  - Au plan inter-régional pour le championnat 2ème + 3ème divisions.
- 8 équipes formées par leurs résultats aux concours qualificatifs spécifiques.  
Dans chaque catégorie (4ème Division et 2ème + 3ème Divisions) des week-ends seront réservés, pour des concours qualificatifs attribuant des points aux équipes formées. Un classement sera établi et qualifiera directement 8 équipes pour les Championnats de France :

**- Pour le championnat 2ème + 3ème Divisions, prise en compte des 12 meilleurs résultats,**

**- Pour le championnat 4ème Division, prise en compte de tous les résultats,**

## Point 10

### **Annexe 3 - CHAMPIONNATS DE FRANCE ADULTES**

**Modifications du nombre de participants à plusieurs CDF pour limiter les rencontres interrégionales et être en accord avec le projet sur les quotas :**

|                            |                                    |
|----------------------------|------------------------------------|
| <b>Vétérans</b>            | <b>: de 32 à 40 participants</b>   |
| <b>Quadrettes 4D</b>       | <b>: de 128 à 160 participants</b> |
| <b>Doubles 3D et 4D</b>    | <b>: de 32 à 40 participants</b>   |
| <b>Simplets 2D, 3D, 4D</b> | <b>: de 32 à 40 participants</b>   |

## Point 11

### **CHAMPIONNAT DE FRANCE DE COMBINE ADULTES**

**Suppression du CDF COMBINES Adultes**

Point 12

**Annexe 8 - Accès aux compétitions françaises des joueurs licenciés à l'étranger**

**ARTICLE 3 - SITUATION PARTICULIERE DES REGIONS FRONTALIERES**

***3. Les joueurs licenciés à la FFSB, catégorisés en 2ème Division qui prennent une licence dans un pays frontalier ne peuvent participer, la saison sportive suivante, aux compétitions homologuées par la FFSB et non ouvertes aux joueurs de 2ème Division.***